

**ROQUESTERON**

Conseil Municipal du 24/2/2017

# Les travaux, ça se prévoit!

**D**e nombreux dossiers de subvention à déposer dans des délais incompressibles ont motivé une réunion de travail soutenue au conseil municipal.

Il a d'abord été question d'un appartement communal actuellement loué, qui nécessite une restauration urgente. Des travaux de réfection vont être programmés très rapidement. Les locataires pourront rester sur place. La dotation cantonale est ciblée pour subventionner la réhabilitation. Des devis ont déjà été approuvés à hauteur de 23 847 euros HT.

Par ailleurs, en janvier, le conseil avait envisagé des travaux de voirie au quartier du Champon. Ils commenceront par la mise en sécurité de deux rues du village avec la pose de mains courantes pour un montant de 4 411 euros HT. La remise en état de la route d'accès à la déchetterie sera programmée plus tard.

## Rénovation de l'espace Saint-Jean

Elle rentre dans la subvention demandée au Fonds régional d'aménagement du territoire. Les dépenses ne peuvent excéder 12 000 euros HT et sont subventionnées jusqu'à 70 %. Un devis a été retenu pour un total de 11 532 euros HT. Il comprend l'implantation d'une barrière DFCl, la mise en place d'une double main-courante, adulte-enfant et le changement des ouvertures du bâti.

## Édifices religieux

Le renouvellement du plan concerté de valorisation du patrimoine reconduit cette année par la Région cible les monuments, classés ou pas, et permet d'obtenir des subventions de restauration. Une étude prise en charge à 50 % pourra évaluer l'ensemble des travaux à effectuer à l'intérieur de l'église Saint-



Malgré la longueur de la table, on distingue bien la pile de dossiers que les élus vont devoir traiter durant leur réunion. C'est parti pour quelques heures...

(Photo C. P.)

Arige pour sa remise en état. Un dossier a été établi pour la restauration des chaises. Le devis s'élève à 9 700 euros HT. La première tranche des travaux comprendra le chœur de l'église. La restauration de la chapelle de la Traverse pourrait, elle aussi, bénéficier de subventions émanant de plusieurs partenaires. L'artiste Marc Nannini travaille à la remise en état d'un tableau pour l'édifice.

## Réhabilitation de l'écurie

Une ancienne écurie de 36 m<sup>2</sup> va intégrer le domaine communal. Un dossier a été envoyé au service du patrimoine.

Le projet consiste à préserver l'atmosphère du lieu et effectuer quelques travaux indispensables afin qu'il s'intègre dans un circuit mettant en valeur la vie des anciens et les métiers d'antan au village.

## Locaux communaux

Les conventions de mise à disposition de locaux communaux aux associations sont reconduites pour trois ans aux mêmes conditions qu'en 2016.

La mise à disposition d'un emplacement pour le camion pizza est aussi renouvelée.

Les élus ont accepté une proposition de location de l'ancienne enseigne *Fleur de thym* pour un commerce de fruits et légumes.

## Cimetière

Le conseil a émis un avis favorable pour que les concessions remises en état soient mises à disposition pour une durée de cinquante ans au lieu des trente prévus initialement, sans toutefois baisser le prix du mètre carré. Cette décision a suivi les négociations avec des clients potentiels. Une mise à jour sera effectuée pour une cession déjà réalisée. Le nouvel ossuaire communal vient d'être installé avec une stèle neuve.

Les conseillers ont approuvé la récupération de terrains en déshérence dans le cadre des biens vacants sans maître. Enfin, la continuité de la procédure du Plan local d'urbanisme sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

CHRIS PONSOT